



Information de la Brigade de Gendarmerie de BAISIEUX

A compter du 4 mars 2013, le Ministère de l'intérieur étend à la Région Nord le dispositif «pré-plainte en ligne » accessible sur internet à l'adresse suivante : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr> .

Ce télé-service vous permet, depuis un ordinateur connecté à internet, de choisir l'entité de police ou de gendarmerie auprès de laquelle vous souhaitez valider votre plainte, puis d'effectuer une déclaration via un menu déroulant intuitif ; ceci uniquement pour des faits de vols, dégradations ou escroqueries, dont vous êtes la victime et pour lesquels l'auteur demeure inconnu à votre niveau.

Dès lors que vous aurez saisi votre pré-plainte en ligne, le service de police ou de gendarmerie que vous aurez choisi vous recontactera personnellement dans un délai de 24 heures et vous fixera un rendez vous afin de valider définitivement votre plainte.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez plus donner suite à votre démarche, tous les renseignements personnels que vous auriez saisis seraient intégralement détruits à l'issue d'un délai de 30 jours.

En revanche, pour toute situation d'urgence, il convient de continuer à appeler le 17 ou le 112.

Votre Brigade de Gendarmerie se tient à votre disposition pour tout autre renseignement complémentaire.